

SAINT SEINE INFOS



SOMMAIRE : EDITO :	page 1
INFOS PRATIQUES :	
Mairie, services, santé.....	page 2
VIE COMMUNALE :	
Carte communale.....	page 3
Lotissement.....	page 3
Nouvelles charges	page 3
Assainissement collectif.....	page 4
Assainissement individuel.....	page 5
Travaux : en cours et projets.....	page 5
École.....	page 6
Antoine CAGNANT.....	page 6
Certification PEFC.....	page 7
Réunion publique.....	page 8
SECURITE :	
Pompiers.....	page 8
Alertes météo.....	page 9
Mise en garde.....	page 9
Eglise.....	page 10
COMMUNAUTE de Communes :	
Ordures ménagères.....	page 11
Dossiers en cours.....	page 12
Associations :	page 13
Repas des aînés.....	page 13
Carburant MAKHONINE :	page 14
État civil :	page 15

La Tribune du Conseil...

Lors de sa vie d'adulte, toute personne a des droits civiques (droits que la loi confère aux citoyens) tel que le droit de vote, des obligations civiques (envers la collectivité), tel que respecter le code civil.

Un acte délictueux commis contre la collectivité entraîne, si l'auteur n'est pas retrouvé, une réparation à la charge de l'ensemble des citoyens.

Si l'acte ne concerne pas une compétence obligatoire de la commune, comme par exemple, la destruction d'un massif floral, la contrepartie sera éventuellement le non remplacement de ce massif, le préjudice subi par les habitants sera d'ordre esthétique.

Si l'acte concerne une compétence obligatoire, l'assainissement par exemple, avec les réparations systématiques des pompes bloquées par des lingettes de ménage en matériaux non dégradables, dont la présence à l'égout est incongrue, le préjudice sera obligatoirement financier pour les contribuables car les réparations devront être effectuées.

Ce n'est qu'un exemple...

Nous savons tous que lorsque des arguments sécuritaires, techniques, préventifs sont avancés, pas grand monde ne les respecte. Dès que le porte monnaie est touché, on crie au scandale, on vocifère, on menace, et ensuite on se plie à la dure réalité alors qu'il suffisait de respecter le principe de précaution.

La liberté des uns s'arrête là ou commence celle des autres paraît-il ! Pas mal d'individus sur cette Terre, l'ont oublié, au détriment des autres, qui subissent.

Dans notre microcosme Saint-Seinois, ne croyez pas que c'est différent, l'individualisme est de mise, il le sera longtemps encore, jusqu'à ce que nous soyons obligés, réduits à redevenir collectifs pour vivre convenablement.

Ces pratiques existent dans le milieu associatif, elles se retrouvent par exemple régulièrement, dans les opérations de co-voiturage pour transporter les enfants aux sports ou au centre de loisirs.

Tout n'est-il pas perdu?

Le bénévolat disparaît au profit d'un individualisme toujours plus exigeant envers la collectivité.

Le chacun pour soi, aboutira inévitablement à des tensions et des mises au point douloureuses, à très court terme.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur Georges GRADELET, le vendredi de 16 h à 18 h

Par ailleurs, une PERMANENCE TELEPHONIQUE est assurée 24/24 par :
Le premier adjoint, Monsieur Louis GENTILHOMME..... : 06 74 79 63 83
Ou le second adjoint, Monsieur Gérard FAIVRE..... : 06 74 79 63 82

Adresse E-mail de la mairie : saintseine.vingeanne@free.fr
Adresse Internet... : <http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Secrétariat de mairie : Lundi 10h-12h ; jeudi 9h-12h ; Vendredi 16h-18h
Tél : 03 80 75 89 29

La Poste : 03 80 75 83 55 ; ouverture le mardi, jeudi, vendredi après-midi de 14h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.
EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10
Ordures Ménagères et Tri Sélectif : passage le mardi matin
DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09
Collège : Fontaine-Française (transport scolaire et cantine). 03 80 75 80 32

CHAMBRES D'HOTES : Château de Rosières (voir site internet)
HÔTEL : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

LOISIRS : SALLE DES FETES (location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)
Club et terrain de foot (voir associations).

Les Associations :

- Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- Le club du 3^{ème} âge (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai à la salle des fêtes)
- Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LEVEQUE
7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- Les chasseurs.

URGENCES

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10
Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.
SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

- ❖ Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19
- ❖ SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- En cas d'absence de médecin appeler le 15**
- ❖ Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16 , Selongey : 03 80 75 70 52
- ❖ Kinésithérapeute : JJ PARIS : 03 80 75 83 36
- ❖ Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18
- ❖ Radiologie :VELAY à Gray : 03 84 65 00 38
- ❖ Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37
- ❖ MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Aide sociale :

- ❖ Assistante sociale : Anne-Laure PERRETIER : 03 80 95 70 00

* * * * *

Carte communale

Un document d'urbanisme pour la commune

L'enquête publique, qui était consacrée à la carte communale, s'est terminée le 21 septembre 2005.

Les questions posées concernaient, entre autre, le périmètre de la zone urbanisable.

Le périmètre découle du choix du conseil municipal qui s'est appuyé sur un sondage, dont vous étiez tous destinataires. Une majorité de personnes a souhaité que la population de Saint-Seine ne dépasse pas 500 habitants. Ce chiffre limite la superficie constructible, et la cohérence de la carte communale, soumise à l'approbation du Préfet, devait respecter ce critère.

La volonté du conseil municipal, de protéger les zones agricoles et de prévoir les expansions d'élevages existants, a bien sûr limité les possibilités.

La carte communale, document d'urbanisme, opposable aux demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire, n'est pas figée. Elle permet néanmoins de mieux maîtriser l'urbanisation de la commune et surtout de minimiser le coût des extensions de réseaux, indispensables à toute viabilisation.

L'enquête publique sur la modification de classement des chemins communaux privés en chemins communaux publics, n'a pas donné lieu à des observations. Ceci permettra à la commune d'utiliser ces voiries pour faire passer des extensions de réseaux souterraines.

Le zonage d'assainissement, également à l'ordre du jour de cette enquête publique fixe le périmètre des zones urbanisables qui ne peuvent être raccordées au réseau d'assainissement collectif. Ces zones devront être soumises à une étude de terrain pour déterminer le type d'assainissement individuel à mettre en place.

La carte communale, ainsi que les deux autres enquêtes sont à la signature du Préfet. Elle sera mise en place dès le retour de la Préfecture.

* * * * *

Lotissement

Le 27 septembre 2005, le Préfet a rendu un avis favorable pour la création d'un lotissement, nommé « les Vausselettes », situé le long de la route du Cornot.

Les 6 lots auront une superficie comprise entre 1 000 et 1 200m².

Le chantier a commencé le 27 octobre et doit durer 4 mois.

La viabilisation de chaque lot comprendra la mise en place, au regard de la propriété, sur l'accotement de :

- Un coffret électrique.
- Un regard pour le branchement des eaux usées.
- Un coffret téléphone
- Une arrivée d'eau potable.

Le raccordement à ces réseaux seront à la charge des propriétaires et ne donnera pas lieu à des frais supplémentaire au profit de la commune.

Le prix de 36 euros au m², a été fixé par le conseil municipal, en fonction du montant des travaux, 239 236 E, et de la superficie lotie, 6 627 m².

* * * * *

Nouvelles charges pour la commune et les citoyens

La décentralisation et la réorganisation des services de l'État induisent de nouvelles dépenses pour la commune.

Ces charges supplémentaires sont répertoriées ci-dessous :

- **DDE** : désormais l'assistance technique des services de la DDE est payante. Cette aide est contractualisée avec la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et Aménagement du Territoire).

- **Service du cadastre** : la numérisation des plans cadastraux nécessite l'emploi de logiciels spécialisés pour la visualisation sur ordinateur. Le recours à un prestataire de service comprend la fourniture des logiciels et la maintenance annuelle. Le manque d'uniformisation des systèmes utilisés par le cadastre et l'urbanisme, complique la tâche des élus et provoque un surcoût qu'il faut intégrer au budget.

- **La forêt** : la gestion de notre forêt est confiée à l'ONF (office national des forêts). La nouvelle réglementation prévoit une éco-certification (PEFC : programme européen des forêts certifiées), pour valider la bonne gestion. C'est bien sûr payant et pratiquement obligatoire si on veut vendre nos bois. De plus depuis le 1er septembre 2005, on exige une CVO (cotisation volontaire obligatoire ! Ça ne s'invente pas) par commune pour « bénéficier » de d'actions collectives au profit de la forêt, de nos bois, de nos producteurs et de nos transformateurs ». Quand on sait que l'on cotise déjà à la COFOR (organisme qui défend les intérêts des communes forestières) on peut se demander si l'empilement de tous ces organismes va bien dans le sens des intérêts des habitants-contribuables.

- **Aménagement du territoire** : couverture téléphonique :France-télécom laisse à la charge des communes l'enfouissement du réseau téléphonique. Elle ne propose que la solution de la ligne aérienne pour satisfaire les clients. Il s'avère impossible d'obtenir une participation de la somme équivalente, à la pose de ce réseau aérien, pour l'enfouissement. Où est la logique, quand la commune s'efforce de dissimuler les réseaux ? La mise à la charge des collectivités locales, de la continuité du service public, se traduit, par exemple, par le financement de relais de téléphonie mobile, par le conseil général, pour supprimer les zones d'ombre. .

- **Ordures ménagères** : les nouvelles dispositions pour le financement du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères ont pour conséquence une perte de l'autonomie de gestion des communes. La disparité entre les communes du canton, provoque des inégalités dans les participations, avec des conséquences financières importantes.

- **Le pays** : la création d'un pays regroupant les quatre cantons de Fontaine-Française, Mirebeau, Pontaillet et Auxonne, alourdi nos structures locales pour une efficacité relative et un surcoût en personnel

- **La loi sur l'eau**, en plus de responsabiliser le Maire, oblige la commune à financer des études de sol pour les assainissements individuels et à contrôler leur fonctionnement.

- **SDIS** : la prise en charge par les collectivités locales des services de secours et d'incendie, ainsi que les nouvelles dispositions concernant les pompiers, induit un surcoût, à la charge du contribuable.

L'État profite, à bon compte, de la centralisation de la gestion des finances locales avec les taxes d'habitation, foncière et professionnelle au profit des communes, des communautés de communes, du département et de la région. Si on ajoute la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), c'est un prélèvement de 8%, pour frais de gestion, sur :

- 56,9 milliards d'euros pour les quatre taxes directes locales (*), soit 4,5 milliards d'euros.

- 4,4 milliards d'euros pour la TEOM (*), soit 352 millions d'euros.

Le désengagement de l'État n'est pas synonyme d'économie puisqu'il se traduit par l'embauche de fonctionnaires territoriaux, dans une proportion supérieure à la diminution des fonctionnaires d'état. Les économies viendront nécessairement de la volonté des hommes politiques de réformer en profondeur l'État.

(*) Source DGCL, article de « Maire info » du 4 octobre 2005.

* * * * *

Assainissement collectif

Nous avons les mains et les pieds régulièrement dans la gadoue du poste de refoulement rue de Fontaine pour **réparer** les dégâts dus à l'irresponsabilité de quelques personnes.

Le 29 juin 2005 16 h 00 nous sommes au puit de refoulement rue de fontaine, où nous avons entrepris la remise en service d'une pompe bloquée par des objets qui normalement ne doivent pas se trouver dans ce lieu. Survient un orage. Les travaux sont arrêtés pendant une demi heure. À la reprise le puit, qui avait été vidé s'est complètement rempli d'eaux pluviales, les pompes sont saturées et le trop plein se déverse dans la rivière.

Cela veut dire que : certains particuliers ont branché les eaux pluviales sur le réseau d'évacuation des eaux usées, ce qui est interdit par la loi.

Pour que cesse ces pratiques nous allons solliciter le concours des techniciens spécialisés dans la recherche de ces branchements illicites. Ils nous communiqueront les postes déficients. Et, comme défini par la loi nous envisagerons des sanctions.

D'autre part régulièrement les pompes sont en avarie, bloquées par des éléments qui ne sont pas susceptible de passer par les siphons.

Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilettes...) et les eaux vannes (urines et matières fécales)

Comment expliquer que le panier de protection soit saturé par des fibres de 30 centimètres, de pierres, de sacs plastiques voire de morceaux de bois, de chiffons, de lainage genre cardigan et surtout de **lingettes**) . Ces dernières sont les causes recensées des avaries qui ont conduit aux :

Interventions faites par la commune :

- 29 juin la pompe n° 1, bloquée de puis le 30 mai est remise en service.
- 13 juillet la pompe n° 1 bloquée par les lingettes est remontée
- 27 juillet par trois fois nous remonterons les pompes bloquées par les lingettes.
- 1^{er} août la pompe n°1 bloquée est remontée, toujours les lingettes
- 3 août la pompe est bloquée toujours par les lingettes

- 4 août la pompe est bloquée par les lingettes
- 17 août la pompe n° 1 est de nouveau bloquée par les lingettes et doit être remontée par deux fois en 2 heures.

Nous constatons qu'un clapet anti-retour est bloqué, le transit, vers la station de Montigny, ne peut plus être assuré.

La SAUR, du fait des congés, ne peut approvisionner les pièces nécessaires à la réparation.

Les pompes resteront indisponibles jusqu'au 21 septembre.

Après le remplacement du clapet nous avons constaté qu'il était saturé lui aussi par les **lingettes**.

L'entretien du système coûte 18 293E par an à l'ensemble des utilisateurs.

L'inconséquences de quelques uns font que :

S'ajoute un surcoût financier (305E par interventions supplémentaires de la SAUR) au coût normal d'entretien établi par convention. Les déversements en rivière nous conduirons à terme devant les tribunaux pour pollution.

Nous avons envisagé pouvoir diminuer les prélèvements en 2006, il faudra encore attendre des jours meilleurs.

Assainissement individuel

La loi impose la mise en place, au 1er janvier 2006, du SPANC (service public de l'assainissement non collectif)

Au 1^{er} janvier 2006 la nouvelle législation, concernant l'assainissement individuel et collectif émanant de la loi sur l'eau, entre en application.

La commune doit être dotée d'un schéma d'assainissement, il s'agit de désigner les zones où s'imposera le collectif ou l'individuel. Elle a donc mandaté la société SOREPA pour procéder à l'étude et constituer le document. Le dossier a été porté à la connaissance du public par l'intermédiaire d'une enquête dite « d'utilité publique » qui s'est déroulée en mairie, conformément à la loi, aux dates suivantes, 22 août, 6 et 21 septembre 2005. L'ensemble (étude et observations du commissaire enquêteur) a été proposé au Préfet qui l'a approuvé.

La carte des zones et le type d'assainissement est affiché en mairie et peut être consulté aux heures de permanences.

L'assainissement individuel retenu ne concerne que l'existant, pour lesquels la conformité et le bon fonctionnement des installations devront être contrôlés chaque année (cf St Seine infos n°11 de décembre 2003). Les fosses seront vidangées par des professionnels tous les quatre ans et les attestations fournies par les sociétés exigées lors des contrôles. Un courrier vous informera des dates de passages des contrôleurs.

Les futures installations seront soumises aux normes en vigueur (schéma d'installation spécifique à l'étude géologique du sol, contrôle de l'installation avant mise en service, visites périodiques).

L'assainissement collectif est majoritairement retenu, car les moyens techniques permettent désormais de se raccorder au réseau principal. Il est adapté à la carte communale, qui sera en application prochainement. Les branchements étant à la charge des particuliers ils doivent être conformes au règlement d'assainissement (document en mairie) et faire l'objet d'une autorisation du maire.

Travaux

Ce qu'il reste à faire !

Des travaux importants pour l'avenir ont déjà été accomplis, d'autres sont étudiés programmés, avec des degrés de priorités, adaptés en fonction de nos moyens financiers.

Les recettes, chacun les connaît, ce sont les impôts locaux que nous souhaitons garder encore longtemps au pourcentage actuel.

Néanmoins il faudra à court, moyen ou long terme :

Rénover, améliorer, entretenir l'existant, de nombreux projets sont encore en attente.

RENOVER

- L'église, (devis établi, en attente du financement de l'état).

- La place de la poste (7300 E).

- Il reste environ 1600m de bordure et trottoir à poser soit 97568 E.

- Poursuivre la rénovation du lavoir de la rue du Cornot.

- Revoir la défense incendie de la rue de Pouilly et de la rue de la Tour, les canalisations (diamètre trop petit) ne peuvent pas supporter le branchement d'une moto pompe en aspiration).

AMELIORER

- Création d'une station d'épuration écologique.
- Reprendre la toiture du local pompier.
- Changer les fenêtres du 1^{er} étage du bâtiment communal.
- Créer un local pour les archives de la commune dans les combles.
- Suivre l'étude envisagée pour la suppression du transformateur.

ENTREtenir

- Terminer les trottoirs du lotissement du creux Jeanneton .
- Crépir le nouveau mur du cimetière.
- Les rues de l'Abreuvoir du Cornot, de la Grande Borne et de la rue du Moulin (Devis en 2001 : 72 154 E).
- Entretien généralisé de toutes les autres : route du Fahy (1.8 km), route de Verfontaine (2.2 km).

L'ensemble des rues du village et des routes communales, est égal à 10 168m.

Vous pouvez constater que les choix sont divers et variés et l'urgence difficile à maîtriser.

* * * * *

École

L'informatique à l'école : oh oui !

Depuis le début de l'année scolaire, plus besoin de se bousculer pour accéder à un ordinateur. L'espace informatique compte maintenant 10 ordinateurs. De plus l'abonnement de 60 heures mensuelles à internet, permet, à tous, d'accéder à une connaissance universelle

Projet d'école 2005/2008

Il porte sur les sciences, et le thème retenu est ; l'eau sur la terre.

1^{ère} année : L'EAU - Généralités

Les enfants utiliseront des supports multiples, écrits, internet, vidéo, afin d'aborder les notions de base concernant le cycle et le trajet de l'eau.

Ils apprendront à décrypter des schémas sur la représentation graphique, à retrouver dans les époques précédentes des faits, et événements survenus en France, dans leur village, suivant les variations saisonnières, l'érosion, le cycle de l'eau et quel est le rôle des forêts et de l'humus.

En fin d'année scolaire, aura lieu une exposition de peinture à l'huile, suivant la réalisation de chacun des élèves.

2^{ème} année ; L'usage de l'eau, les besoins de l'homme, de l'industrie, les différentes sources de pollution.

3^{ème} année : L'univers des rivières et des étangs, à travers les animaux et plantes aquatiques, et les visiteurs de l'eau tels que les oiseaux et mammifères.

Ce thème est très bien choisi, vue notre environnement, et il fera prendre conscience de l'utilisation de l'eau, de sa nécessité, et surtout de sa qualité qu'il faut-préserver. Un sujet bien d'actualité !

* * * * *

Hommage à un soldat de la Grande Armée

Antoine CAGNANT

Austerlitz : 2 décembre 1805

Le soldat Antoine CAGNANT, décède, le 5 décembre 1805, de ses blessures reçues à la bataille des Trois Empereurs (Austerlitz) le 2 décembre 1805, (d'après l'ouvrage de Danielle et Bernard QUINTIN « Austerlitz, 2 décembre 1805 », dictionnaire biographique, aux éditions Archives et Culture).

Antoine CAGNANT est né à Saint-Seine-sur-Vingeanne le 20 mars 1780. Il entre en service le 21 janvier 1800, en qualité de canonnier de 2^{ème} classe au 2^{ème} Régiment d'Artillerie à cheval, il faisait partie, en 1805, de la 3^{ème} compagnie.

Monsieur DECOULONVILLERS, de Ris-Orangis dans l'Essonne, qui nous a fait part de ce destin, peu ordinaire, d'un enfant originaire de notre commune, nous demande de bien vouloir associer le nom d'Antoine CAGNANT aux soldats de la Grande Armée, en cette année de bicentenaire de la bataille d'Austerlitz.

C'est avec une pensée pour les descendants de cette famille, que nous publions cette requête.

Certification PEFC *Ou la gestion forestière durable*

Qu'est ce qui la motive ? Qu'apporte t elle à la précédente ? Qui paie ?

C'est un principe général défini en 1992 à la conférence de RIO comme le moyen d'assurer le développement durable des activités humaines. Il est précisé, continent par continent, Helsinki en 1993 pour Europe.

En France le parlement a adopté en 2001, à l'unanimité, la loi forestière d'orientation, avec la gestion durable comme principe de base devant guider la politique forestière du pays et prendre en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participer à l'aménagement du territoire.

Le processus européen de gestion forestière durable définit **six grands critères** :

1° **maintenir des capacités de production biologique**

2° **maintenir en bon état sanitaire**

3° satisfaire la fonction production de bois

4° respect de la biodiversité

5° **protection des sols et des eaux**

6° fournitures de diverses « aménités » (accueil, paysage)

Aujourd'hui nous sommes en phase avec les critères **1.2.5.**

Si les règles de la gestion forestière ont été précisées récemment, force est de constater que les forestiers français y sont sensibilisés depuis des siècles.

En **1291** par la création du corps de maîtres des eaux et forêts, puis avec **Louis XIV et Colbert**. L'adoption du code forestier en **1824** et la création de l'école des Eaux et Forêts permet de généraliser la gestion et d'en augmenter la superficie (8millions d'hectares)

A la fin du XIX siècle apparaît les techniques de sylviculture moderne avec les plans d'aménagements de 15 à 20 ans .

En **1946** le Fond Forestier National (FFN) sera créé pour favoriser le reboisement

En **1960** création de l'inventaire forestier national (IFN), il permet de connaître avec précision les ressources forestières nationales indépendamment de toute question de propriété.

Aujourd'hui la forêt représente environ 15 millions d'hectares, 127 espèces d'arbres différentes, 27 des 50 habitats forestiers européen recensés, 157 500 ha bénéficient d'un statut de protection.

Malgré une superficie boisée la plus importante d'Europe, avec une moyenne de **138 m3** de bois sur pieds à l'ha, (moyenne européenne **88m3/ha**) nous ne produisons que **90** millions de m3/an, **dont 14** en forêt communale.

Chaque année la biomasse des arbres s'accroît de **85** millions de m3. Seul **47** millions de m3 est récolté et **35** millions sont commercialisés.

La forêt est sous exploitée, en particulier la forêt privée qui représente 70 % de la surface boisée soit 10,5 millions d'hectares

Notre balance commerciale pour l'ensemble de la filière bois est chroniquement **déficitaire de plus de 3 milliards d'euros. (Cela dure depuis des années).**

Que propose la gestion durable !

Pas d'améliorer les méthodes de ventes, mais une **certification de gestion forestière durable**. Les consommateurs sont inquiets de l'avenir des forêts, la grande distribution et les transformateurs du chiffre d'affaire **il faut donc certifier que le produit provient de forêts gérées durablement.**

La forêt devra être **ISO 9000 ou 14000** cet à dire que les organismes certificateurs vont répertorier et classer ce que le bon sens a déjà produit en matière de gestion et bien sur faire participer les propriétaires au financement.

Il semble que tout est verrouillé pour que la commune ou le propriétaire soit dans l'obligation :

D'adhérer 5 ans. Payer un audit (700/1000 E) ou 10E si adhérent au COFOR* + une part variable **de 0,10E /ha/an.**

Sachant que l'écocertification n'aura pas d'incidence sur le prix de vente, mais permettra seulement de vendre nos produits **sinon ...**

L'acheteur ou le transformateur a lui trois possibilités de certification.

1° Méthode du seuil de tolérance.

Il peut certifier toute sa production si la part des bois certifiés est égale ou supérieure à 70% de tous les approvisionnements

2° Méthode de la parité

L'entreprise peut produire un % de produits certifiés équivalent à celui de ses approvisionnements issus de forêts certifiés, si ceux-ci représentent moins de 70%

3° Méthode de la séparation physique

L'entreprise fabrique des produits certifiés avec du bois certifié exclusivement ; avec ses stocks de bois non certifiés, elle ne peut que fabriquer des produits non certifiés.

La certification de la gestion durable apportera à la forêt Française et à certaines forêts européennes, une reconnaissance de son savoir faire, mais ne valorise pas les produits à la production. Certifier la qualité des bois après abattage ou après le sciage, c'est ce que les professionnels ont besoin et demandent depuis longtemps.

La gestion forestière durable qui consiste à trouver un juste équilibre entre les différentes fonctions de la forêt : production, sociale et culturelle, environnementale ne doit pas dériver vers des lobbys ou satisfaire quelques branchés. Mieux préserver la biodiversité, lutter contre l'effet de serre est indispensable. Mais l'accueil du public doit être parfaitement maîtrisé et l'impact paysagé, ne pas être à terme un frein à la production ou à la gestion.

Nul ne peut nier l'existence d'un grave déficit dans la mise en marché de nos produits, la balance commerciale est là pour le rappeler. Il faut moderniser les techniques de ventes, donner à l'ONF des moyens adaptés (changer les lois) homogénéiser les lots (qualité, essence), valoriser les produits (trier, classer, créer des parcs à bois) former ou recruter des personnels rompus aux techniques commerciales.

La certification est obtenue pour 5ans, des audits de suivi sur site ont lieu tout les ans.

Coût de l'audit PEFC entre **700 et 1000 E.**

Actuellement PEFC c'est 53 Millions d'ha certifiés, 13 pays européens concernés et 14 pays sont candidats.

AFCF (association française de certification forestière) et sa filiale PEFC, *AFCF est constituée de trois collèges, producteurs, transformateurs et usagers

PEFC : Programme Européen des forêts certifiées.

PEFC France : constitué à l'initiative des propriétaires forestiers privés européens, se réfère aux critères d'Helsinki validés par les gouvernements européens.

FSC : Forest Stewards hip council.

FSC largement initié par des ONG (organisations non gouvernementales) WWF international, Greenpeace, les amis de la terre. FSC a défini ses propres critères de gestion, qui diffèrent des critères d'Helsinki. Carrefour, Castorama, les 3 Suisses, se sont engagés auprès de FSC.

COFOR : commune forestière.

CRPF : centre régionale de la propriété forestière.

ONF : office national des forêts .

* * * * *

Réunions publiques

Deux réunions publiques, les 2 et 4 novembre dernier, ont permis à une trentaine de Saint-Seinois de se tenir informés de l'avancée des projets et des dossiers actuellement en cours.

Le maire, les adjoints et les conseillers ont proposé aux participants des sujets divers, tous d'actualité.

1- le financement des ordures ménagères.

2- la carte communale.

3- l'assainissement.

4- le lotissement des « Vausseottes ».

5- les extensions de réseaux.

6- les travaux de la communauté de communes.

Ces dossiers, développés dans votre Saint-Seine Infos, ou dans les numéros précédents, ont suscité des questionnements de la part des habitants. Après des débats forts intéressants, les questions diverses des participants ont porté sur les travaux de l'église, le maintien de la poste, les emprunts en cours, la forêt et la sécurité routière.

Les élus ont répondu à ces interrogations, légitimes, des habitants. Nous rappelons que chacun peut venir au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture, et consulter l'ensemble des documents à disposition.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le maire, les adjoints ou un conseiller, afin de débattre d'un sujet particulier.

Les réunions publiques ont eu lieu les 2 et 4 novembre.

La présentation des sujets d'actualité que sont, le financement du service des ordures ménagères, la mise en

place de la carte communale, les travaux en cours dans la commune les nouvelles directives concernant l'assainissement ou l'enquête enfance jeunesse, a été suivie de questions pertinentes de la part des participants.

L'intérêt porté au développement de la commune, de son environnement, de son avenir avec la communauté de communes, traduit les préoccupations des habitants face à la décentralisation et à la législation nouvelle applicable aux communes.

* * * * *

Nouvelles du CPI

Le centre de première intervention commence à sortir la tête de l'eau. L'effectif remonte et se féminise, mais ce n'est pas encore suffisant. Deux nouvelles recrues sont venues renforcer les effectifs à compter du 1^{er} décembre 2005. Actuellement à huit dont trois jeunes femmes.

Le CPI est équipé d'une radio pour le véhicule, ce qui lui permet d'être en liaison directe avec le centre de traitement des appels du SDIS, ainsi que trois BIP supplémentaires, pour pouvoir mobiliser un maximum de personnes en un minimum de temps.

Le CPI est sorti en intervention six fois depuis le premier juin 2005 : 2 secours à victime, 1 accident de la circulation avec un blessé et 3 nids de guêpes.

Toute personne volontaire et souhaitant venir renforcer l'équipe de sapeur pompier de la commune sera la bienvenue.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter le Chef de Corps par Intérim, le première classe Thierry PALIOT (Tél : 06 82 18 58 88) ou son adjoint, le caporal Gilles COMMANS (Tél : 06 72 74 57 91). Ils sont à votre entière disposition.

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ORGANISERA UN MECHOUI FIN MAI

* * * * *

Alertes météo

Le maire est avisé par la préfecture, du déclenchement des niveaux de vigilance « Orange » ou « Rouge », qui caractérisent des phénomènes météorologiques dangereux, voir très dangereux localement.

Ces informations seront répercutées aux habitants par tous les moyens possibles.

Ces alertes concernent:

- Les vents violents.
- Les fortes précipitations.
- Les orages.
- La neige, le verglas.
- La canicule.
- Les grands froids.

Il est possible de prendre connaissance de la carte de vigilance et du bulletin de suivi :

- Soit sur le site Internet de météo France www.meteo.fr ou vigimeteo.com
- Soit sur le répondeur de météo France 08 92 68 02 21 ou le serveur 36 15 météo.
- Soit sur le serveur vocal de la protection civile 0821 000 621.

* * * * *

Pour votre sécurité

Mise en garde de la gendarmerie

Depuis plusieurs années, le raccourcissement des jours favorise la commission des vols dans les résidences principales.

Ces méfaits sont commis le plus souvent entre 15 et 21 heures, en l'absence des occupants (pas d'éclairage, pas de véhicules dans la propriété, portail et volets ouverts, etc.).

Profitant de cette situation favorable, les malfaiteurs fracturent une porte ou une fenêtre, fouillent rapidement les lieux et dérobent essentiellement bijoux et numéraire.

Ces quelques lignes ont pour objet de vous inciter à rester vigilant en prenant les précautions

nécessaires (fermeture du portail et des volets, maintien d'un signe de vie à l'intérieur des habitations).

L'entraide entre voisins, par une surveillance mutuelle, ainsi que l'information de la gendarmerie de toutes situations particulières sont également préconisées. N'hésitez pas à signaler toute présence anormale tels que des individus à pied ou circulant très lentement en voiture

Numéro d'urgence le 17 (COG DIJON qui répercutera l'appel à la gendarmerie locale)
 03 80 10 08 30 pour le canton de MIREBEAU/BEZE
 03 80 36 12 85 pour le canton de PONTAILLER/SAONE
 03 80 75 82 10 pour le canton de FONTAINE-FRANÇAISE

 * * * * *

Eglise *Rappel des faits*

Lors des réunions publiques des 2 et 4 novembre, des questions ont été posées sur l'église.

Une partie des réponses figurait dans les « Saint-Seine Info » N° 7, 9, 10 et 13.

La chronologie des interventions est résumée ci-dessous, avec des précisions sur les derniers développements.

Les demandes répétées de M. Henri BOUCHARD, ancien maire, ont abouti, en 1996, à la fourniture, par M. PALLOT, architecte en chef des monuments historiques, d'une étude préalable à la restauration des couvertures de l'église. Le devis estimatif était de 4,703 millions de francs et les travaux étaient découpés en 3 tranches. La 1^{ère}, concernant les bas-côtés nord et sud, la nef et la galerie, se montait à 1,754 millions de francs.

Jusqu'en 2001, l'église n'est inscrite dans aucune programmation de travaux.

12.06.2001 :	après de nombreuses relances téléphoniques, la DRAC nous informe, lettre 858, que le montant de la 1 ^{ère} tranche est désormais de 2,3 MF.
21.06.2001 :	le maire demande le concours financier du Conseil Général.
7.08.2001 :	lettre n° 225, le C.G. nous confirme sa participation à hauteur de 35% du coût des travaux.
16.10.2001 :	lettre n°1538 de la DRAC qui précise que l'aide de l'État sera de 45%.
9.09.2002 :	lettre n° 1226, la DRAC nous informe que les travaux, prévus en 2002, ne pourront pas commencer en raison du retard pris par le projet architectural.
12.09.2002 :	lettre du maire à la DRAC, demandant des précisions sur le calendrier des travaux.
30.09.2002 :	lettre n°1373 de la DRAC, nous informant que les travaux pourraient commencer en 2003.
19.11.2002 :	Mme GENTIL, des services financiers de la DRAC, précise que le montant de la 1 ^{ère} tranche, est désormais de 4.24MF. Elle demande une délibération du conseil municipal pour réserver les crédits de l'État. Lors d'une réunion extraordinaire du 19, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande. En effet une telle augmentation, si elle est reportée sur l'ensemble de l'opération, nous amène à un coût prévisible de plus de 11MF. Soit une participation de la commune de 2,2MF.
25.11.2002 :	une télécopie de la DRAC confirme les nouveaux montants.
29.11.2002 :	un courrier est envoyé à M. LAUNOY, notre conseiller général, faisant état de nos difficultés et lui demandant d'intervenir auprès du Conseil Général afin de modifier les règles de financement des travaux sur les monuments classés.
4.02.2003 :	lettre n° 28 du conseil général, nous informant que les règles de financement du patrimoine, par le département, sont en cours de refonte.
3.03.2003 :	lettres à M. Louis de BROISSIA, Président du Conseil Général, à M. LAUNOY et à Mme DENIS, conservateur régional de monuments historiques pour leur faire part de nos préoccupations.
10.04.2003 :	réponse n° 11 du C.G. : réflexions sur les modalités de modification des programmes départementaux.
25.07.2003 :	lettre à M. Jean CLERC, Président de la commission des affaires touristiques et culturelles, au conseil général, pour l'informer de la situation de notre église.
4.09.2003 :	réponse de M. CLERC, prenant bonne note de notre demande.

6.02.2004 :	nouvelle étude de M. PALLOT.
16.07.2004 :	lettre n° 51 du C.G. qui nous informe que notre église bénéficie d'une aide de 95% .
21.07.2004 :	le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux de l'église.
22.07.2004 :	lettres à M. Louis de BROISSIA et à la DRAC, pour les informer que le conseil municipal à décider de faire réaliser les travaux préconisés par M. PALLOT.
6.08.2004 :	lettre n° 1047 de la DRAC qui nous dit que les travaux pourraient commencer en 2005, que M. BUFFET nous contactera à cet effet.
31.05.2005 :	lettre à la DRAC pour demander où en est le dossier de l'église.
7.07.2005 :	réponse n° 175 de la DRAC, les travaux pourraient commencer au 1 ^{er} semestre 2006. Le coût des travaux est de 555 000E. La participation de la commune est de 27 750E.
29.09.2005 :	courrier n° D05008061 du C.G. nous demandant les documents pour constituer le dossier d'aides.

Bien sûr les travaux de l'église seront inscrits au budget 2006, comme il l'avait été en 2005, mais ce n'est pas une garantie, au regard des difficultés actuelles de l'État qu'ils se réalisent l'année prochaine.

La préservation des intérêts de la commune dans ce dossier n'a pas été facile. Entre les attentes pressantes de certains et le difficile dialogue avec les responsables, des différents organismes chargés du dossier, il n'était pas aisé de garder une certaine sérénité devant les critiques.

La préservation de notre patrimoine est l'affaire de tous, les solutions ne doivent pas venir uniquement des élus.

DRAC : direction régionale des affaires culturelles. C.G. : conseil général.

 * * * * *
 * * * * *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Financement du service des ordures ménagères

Conformément aux nouvelles dispositions fixées par la loi de décentralisation, à compter de 2006, le financement du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, est confié aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre.

Le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Val de Vingeanne est lourd de conséquence pour notre commune.

Situation actuelle :

- le SMOM (syndicat mixte des ordures ménagères) d'Is-sur-Tille fixe la participation par habitant de toutes les communes adhérentes (actuellement 67E). Les représentants de la communauté de communes du val de Vingeanne sont : M. Laurent MAILLARD, M. Jean-Marie HUGOT et M. Gérard FAIVRE.

- La quote-part de chaque commune est fixée au prorata du nombre d'habitants au recensement de 1999, 289 habitants pour Saint-Seine, soit une participation de 19 363E.

- Cette participation est divisée par les 208 foyers de la commune. La facture s'élève à 93E par foyer.

Ce qui change en 2006 :

La communauté de communes du val de Vingeanne (qui regroupe les 11 communes du canton) prend à sa charge le recouvrement de l'ensemble des quotes-parts des communes.

La loi nous laisse le choix entre deux mode de financement : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Le conseil communautaire a choisi, le 10 octobre, la redevance.

Ce choix devra être affiné d'ici le 31 décembre pour déterminer si on conserve la redevance par foyer ou si on intègre le nombre de personne vivant dans le foyer.

Si on conserve la répartition par foyer, cette redevance serait de l'ordre de 130E au lieu des 93E actuels, soit une augmentation de 40% pour notre commune.

Pourquoi une telle augmentation ?

La répartition qui était faite au niveau communal, va souffrir de la mutualisation du mode de financement. C'est à dire que l'avantage dont nous avons bénéficié jusqu'à présent, de répartir notre quote-part en incluant les résidences secondaires (30% des habitations), devient un inconvénient face aux communes qui ont très

peu de résidences secondaires. « L'avantage » est que chaque foyer du canton paiera la même facture.

Pouvions-nous faire autrement ?

La loi ne nous permet pas de conserver le mode de financement actuel. Nous aurions pu instituer la TEOM.

Cette TEOM est indexée sur la valeur locative de l'habitation, elle figure sur la feuille d'imposition de la taxe foncière.

Là encore notre commune aurait été pénalisée du fait d'une valeur locative au-dessus de celle de la plupart des communes du canton. L'augmentation aurait été répartie sur la moitié des foyers.

En outre, l'État prélève 8% pour en assurer la gestion. Et le fait de transférer cette gestion au service des impôts, diminue les charges de la trésorerie de Fontaine-Française, avec le risque d'une fermeture à moyen terme.

Les effets pervers de cette décentralisation ne se font sentir qu'après coup et malheureusement c'est inéluctable.

La sensibilisation des élus permettra peut-être d'améliorer, un peu, les choses, mais pour l'instant nous subissons avec la certitude, d'avoir malgré tout, dans un avenir proche, à gérer le mécontentement des contribuables.

Dossiers en cours

L'ensemble des 27 délégués communautaires de la Communauté de Communes du Val de Vingeanne, conscients que l'union ne fait pas forcément la force mais y contribue, ont, ces dernières semaines, travaillé sur différents dossiers structurants.

L'Enfance Jeunesse :

L'enquête diagnostique « enfance jeunesse » touche à sa fin, le schéma de développement pour les trois prochaines années a été présenté au comité de pilotage de l'enquête ainsi qu'au conseil communautaire.

Grâce à la participation de chacun, familles, jeunes, instituteurs, animateurs, associations... la communauté se dote d'un projet ambitieux à destination des enfants, des jeunes, des familles.

Il est nécessaire que notre territoire soit attractif, mais il est quasi obligatoire que les habitants y trouvent réponse à leurs besoins, pour qu'ils puissent se fixer.

Pole scolaire :

Parallèlement, un équipement important verra le jour : un groupe scolaire. Ce gros investissement permettra à tous les enfants de la communauté de commune de fréquenter un établissement ou seront regroupés les services scolaires et périscolaires. Les contraintes devront être mesurées, les avis techniques de nombreux partenaires sont pris en considération. Les bruits de couloirs entendus ici et là, ne doivent pas être pris au sérieux. Ayons confiance aux élus communautaires en général et de la commission chargée du projet en particulier.

Bâtiment « Maison du Val de Vingeanne » :

Il a été décidé la réhabilitation de l'ancien bâtiment Centre Social, devenu « Maison du Val de Vingeanne ».

Isolation thermique et phonique, rénovation complète du système de chauffage, entre autres.

Se doter d'équipements, qui sont des moyens techniques pour atteindre les objectifs, est une politique responsable et à long terme, la durée de vie des bâtiments étant largement supérieure à celle d'un mandat électoral...

ASSOCIATIONS

Activités 2005

Bilan très positif, pour les manifestations de l'été 2005.

- Un 13 juillet bien fréquenté, par une bonne cinquantaine d'enfants qui ont participé au défilé aux lampions toujours apprécié, et un 14 juillet très chaud qui a permis, pour le plaisir de tous, de prendre le repas du soir en plein air.

- Succès toujours grandissant du vide grenier, puisque la 4^{ème} édition, avec 124 exposants, a reçu la visite d'environ 2200 personnes.

Une nouvelle fois, bravo à tous et merci également aux personnes impliquées dans le site qui, par leur collaboration, contribuent à la réussite de cette journée.

Brûlé de sapin

Un brûlé de sapin est prévu le samedi 14 janvier (vers 16h30-17h).

Réservez nous vos sapins, ils seront ramassés devant votre maison le samedi matin.

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin avant cette date, vous pouvez le déposer à l'endroit du feu, rue de l'Abreuvoir, en bas de la poste.

En retraite

Un coup de « blues » !

Rendez-vous avec l'Amicale de la Vingeanne.

L'association organise comme chaque hiver, le mercredi après-midi, tous les 15 jours, des rencontres ludiques, à la salle des fêtes, du 1/10/2005 au 30/05/2006.

Vous pouvez rejoindre nos aînés, qui seront heureux de vous accueillir parmi eux, d'autant plus que le goûter est copieusement servi.

Les personnes intéressées peuvent contacter la présidente : Vonette LÉONARD, au 03 80 75 82 73, ou vous rendre sur les lieux.

Nous remercions également nos aînés, pour leur participation à toutes les manifestations organisée au cœur de notre village.

FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Une page s'est tournée au Football Club Vingeanne. Né en 1999 de la fusion du FR Montigny et de l'AS St Seine, le FCV s'est immédiatement donné les moyens de réussir sportivement au niveau départemental. Emploi d'un entraîneur qualifié (Oumar Diallo), renforcement des missions des membres du conseil d'administration, investissements sur les sites sportifs.

Après 6 saisons, le club est monté d'une division, a remporté la Coupe Départementale, a pérennisé une troisième équipe senior, a structuré ses équipes de jeunes en créant cette saison une entente avec le club de Fontaine Française et a ainsi inscrit des équipes de jeunes dans quatre catégories.

A l'intersaison, Oumar Diallo a quitté le club afin de poursuivre d'autres objectifs sportifs, deux joueurs cadres ont souhaité prendre du recul, un autre est parti pour raisons professionnelles.

Cette année 2005/2006 sera une saison de transition où les plus jeunes qui jouaient l'an passé en catégorie 18 ans (4) ont été intégrés aux côtés de joueurs plus expérimentés qui laisseront progressivement leur place. Dans une division difficile (Excellence) l'apprentissage est délicat mais l'envie existe, l'ambiance est bonne, ne perdons pas de vue que le football est un loisir avant tout.

Un nouvel entraîneur est arrivé, Thomas VEROT, il vient de Selongey où il joue encore en CFA2. Il apporte sa vision du football, ses compétences, ses qualités pédagogiques et son expérience acquise auprès d'entraîneurs tels que Rudi Garcia ou Alain Donat.

Le Président, Michel GRISOT, le Secrétaire Michel LEVEQUE, le Trésorier Victor KLEPAC et leurs adjoints, chevilles ouvrières du club avec les autres membres du conseil d'administration ne freinent pas leur engagement et invitent les supporters à venir encourager les équipes du FCV.

Repas des Aînés

Comme chaque année, en janvier, la municipalité organise pour les plus de 65 ans, un repas et fait distribuer des friandises à ceux qui ne peuvent se déplacer.

Cette journée aura lieu le 21 janvier, les repas seront préparés, suivant les possibilités, par les commerçants du village et servis par les membres du conseil municipal.

LE CARBURANT MAKHONINE (suite 2/4)

En 1922, en effet, et sous l'impulsion du ministre de la marine dynamique qu'était Georges Leygues, l'armée avait commencé des essais approfondis du carburant, essais qui s'étaient révélés totalement

concluants. Interrompus par suite de mystérieuses pressions, ces essais avaient repris au début de 1926. deux chasseurs de sous-marins, l'un fonctionnant au carburant MAKHONINE, l'autre avec son carburant habituel, avaient été mis en concurrence. Le navire transformé s'était révélé infiniment plus rapide. En outre, le carburant MAKHONINE abondamment répandu sur le pont s'était montré totalement ininflammable. Enfin la consommation spécifique était très inférieure.

En juillet de la même année, d'abord au banc puis en vol, un hydravion Hispano-Suiza doté d'un moteur de 150 CV était à son tour alimenté en carburant MAKHONINE et se promenait sans désagrément plusieurs jours dans le ciel.

Les ministres donnent les feux verts nécessaires pour les expérimentations, les amiraux sont enthousiastes. Tous constatent une économie substantielle, trouve un avantage supplémentaire au fait que le carburant MAKHONINE est ininflammable. Il n'y a aucune contre indication mécanique, rien que des avantages, et qui mieux est, cet inventeur généreux s'en va voir le Président de la République Gaston Doumergue à l'Élysée, le 30 décembre 1924, et lui offre gratuitement le droit d'utiliser son procédé pour la défense nationale. Sitôt après l'audience accordée par le Président Doumergue à MAKHONINE, le Président de la Chambre, Painlevé, disait que les résultats expérimentaux du carburant étaient « d'une importance considérable ». De fait, quand on lit le rapport du lieutenant de vaisseau Baule, expert ès moteurs, détaché par la marine pour suivre les expérimentations tant à Vincennes qu'à Toulon puis en Bretagne, on découvre qu'il le concluait ainsi : « les conséquences de l'invention de M. MAKHONINE sont à peine calculables et peuvent changer la face du monde industriel. Dans nos moteurs, le carburant MAKHONINE est à l'essence ce que, dans nos munitions, la poudre lente était à la poudre noire, aujourd'hui complètement dépassée.

Cet enthousiasme doit être éclairé sur la comparaison avec la poudre. Dans les années précédentes, la marine avait vu sauter en série, des navires de guerre suite à l'acharnement de l'état-major à refuser la poudre lente et ce sont ces catastrophes qui avaient conduit au rejet de la poudre noire. La non-inflammabilité du carburant MAKHONINE – le feu à bord d'un navire est la pire catastrophe – expliquait cette comparaison.

À partir du moment où la Défense nationale est en jeu, MAKHONINE n'est pratiquement plus maître de la mise en œuvre de son procédé, mais il ne le sait pas encore.

Tout à coup les essais furent à nouveau stoppés, cependant que se produisaient des incidents extrêmement louches – qui d'ailleurs firent se colleter MAKHONINE et un officier supérieur – en raison de moteurs très évidemment sabotés, ce que le démontage prouva.

Naïvement il s' imagine pouvoir en garder les droits d'exploitation dans le domaine civil ! c'est le début d'une sombre histoire où vont s'entremêler les intérêts politiques, les pots de vin qui finira par la mort de l'inventeur dans la misère, bien des années plus tard, puisque Ivan MAKHONINE est mort sans une ligne dans les journaux, le 9 juin 1973. Cet ingénieur qui, seul contre tous, a finalement été dépossédé de l'idée grâce à laquelle il pouvait nous affranchir de la dépendance pétrolière.

L'inventeur n'avait plus qu'à demander du secours aux civils contre l'armée, qui semblait avoir décidé d'enterrer son carburant. MAKHONINE alerta donc les députés, leur fit visiter son usine, assister à des essais sur des véhicules divers, y compris une Ford qui avait à bord une installation portative de fabrication de carburant et pouvait de ce fait être alimenté en mazout pur. La commission parlementaire fut totalement convaincue.

Elle constata qu'en utilisant du mazout de densité 0,960, MAKHONINE arrivait à un rendement de 95% - il n'y avait que 5% de matière première perdue – alors qu'à la même époque, par cracking, les pétroliers n'avaient que 25% de rendement. Elle put s'assurer que le carburant était ininflammable. Elle vérifia que, si l'essence ordinaire ne supportait pas des pressions de 5 kilos au centimètre carré, le carburant MAKHONINE acceptait lui 20 kilos, si bien que l'on pouvait envisager des moteurs nouveaux à très haut rendement. Elle put également voir que le carburant MAKHONINE, au contraire de l'essence, ne s'évaporait pas, et qu'il n'y avait aucune perte due au stockage. Enfin, la foudre étant tombée deux fois sur la petite usine de Saint-Maur, la sécurité d'emploi du carburant était amplement démontrée par le fait qu'il n'y avait pas eu le moindre incendie.

Désespérant des militaires, MAKHONINE réussit aussi à convaincre les responsables des transports aériens et de la marine marchande. C'est ainsi que la Compagnie Générale Transatlantique décida de faire fonctionner les vedettes du paquebot « Île-de-France » tout neuf, au carburant MAKHONINE et s'en vanta dans ses publicités. Les essais de la CGT montrèrent d'ailleurs qu'à performances égales les vedettes consommaient 1 000 litres de carburant au lieu de 1 600 litres.

De leur côté, la Compagnie Internationale qui, avec ses avions, reliait Paris à Constantinople, et la société qui assurait Paris-Londres, firent voler leurs appareils au carburant MAKHONINE et ce en plein hiver. Ces vols firent d'ailleurs l'objet d'un rapport de synthèse devant la commission française de la Ligue de la propagande aéronautique que présidait André Michelin, le 17 décembre 1926.

Or, dès qu'il vit cette offensive du carburant MAKHONINE se développer, le service de la navigation aérienne intervint et interdit son utilisation, sous prétexte que le carburant n'était pas « homologué ». À suivre

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en novembre : 270

Naissances :

Tanguy DORAS le 15 juin 2005
Andréa BOUCHARD le 22 août 2005
Maélis SOUVERAIN le 1^{er} septembre 2005
Mattéo MARTENOT le 3 septembre 2005
Sacha DOMBROWSKY-MORIN le 20 octobre 2005

Mariages :

Christian CHARLOT et Stéphanie BOUCHARD le 4 juin 2005
Richard FRAPART et Emmanuelle FAIVRE le 23 juillet 2005

Décès :

Yvette CARPENTIER le 4 septembre 2005
Grégoire BUCZKOWSKI le 23 novembre 2005

Les nouveaux habitants :

Monsieur et madame Marc MORO (dans la maison du château)
Monsieur Daniel RACCA (chez monsieur VAN HOOLWERFF, rue de Pouilly)
Monsieur et madame Stéphane BARATO (35, rue de Saint-Seine-l'Eglise à Saint-Seine-la-Tour)
Monsieur et madame Ghislain JEANNIN (7, rue de Saint-Seine-l'Eglise à Saint-Seine-la-Tour)
Monsieur et madame Georges THEUREL (6, rue de Belle Charme)
Monsieur Nicolas FOURNIER et mademoiselle Stéphanie CHARTON (rue du Cornot)
Monsieur et madame Éric SAVOYE-PELOPONESE (1, rue Basse)
Monsieur Christian BUCY (3, rue Basse)
Monsieur Alain JACQUINOT et mademoiselle Blandine POTEY (2, rue des Buttes)
Monsieur Jean-Loup RICHARD et mademoiselle Patricia JOLY (36, rue de Fontaine)
Mademoiselle Fabienne COLLEVILLE (20, Petite rue de Belle Charme)
Monsieur et madame Arnaud BILLIARD (13, rue de Fontaine)

VŒUX 2006

*Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers
vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année*

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

Est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Gérard FAIVRE
Michèle BROUDY
Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire